

aux officiers par le nouveau commandant lieutenant-marechal Henikstein ont produit en Venetie une émotion qui n'a fait que grandir. A côté de ces symptômes belliqueux, il faut noter que l'effectif militaire de l'Autriche en Venetie n'a pas reçu d'accroissement notable. Le cabinet de Vienne se défie plus que jamais de l'Italie et fait certains préparatifs en conséquence, mais ses appréhensions n'ont pas encore été jusqu'à lui faire considérer comme d'une nécessité pressante l'envoi de renforts à son armée d'occupation.

Les préfets viennent de recevoir du ministre de l'intérieur des instructions qui leur recommandent de veiller soigneusement à l'organisation de la garde nationale. Le ministre demande qu'on lui envoie une liste des communes où cette organisation laisserait à désirer.

La Gazette de Madrid du 6, publie la loi approuvée par les Cortes et sanctionnée par la Couronne pour fixer comme suit les forces navales du Royaume: Navires à voiles: 2 vaisseaux de 86 canons, une frégate de 42; 3 corvettes portant ensemble 65 canons; 2 bricks de 32; 3 transports de 2025 tonneaux; 2 felouques de 1<sup>re</sup> classe et 8 de 2<sup>e</sup>; plus 77 petites embarcations. Navires blindés: 4 frégates portant 208 canons et 3 de la force de 3360 chevaux; 9 goélettes de 21 canons et de la force de 1000 chevaux; 4 transports de 4100 tonneaux, de la force de 7100 chevaux. Navires à roues: 9 vapeurs avec 46 canons et de la force de 2110 chevaux. Pour les équipages de ces navires et le service des arsenaux de la péninsule; il y aura 8364 marins, 3204 soldats d'infanterie de marine et 371 soldats de marine pour la garde des arsenaux.

La France a reçu des correspondances particulières de Shang-Hai, du 25 décembre dernier.

A cette date, la situation des affaires en Chine continuait à être bonne.

L'armée impériale à la suite des derniers succès remportés par les alliés contre les rebelles, avait pris position devant Nankin.

Les bâtiments de guerre anglais amenés en Chine par le capitaine de vaisseau Sherard Osborne étaient repartis le 15 pour l'Europe. La somme fixée pour le prix de la résiliation des engagements intervenus entre les officiers anglais et le gouvernement chinois, a été payée. Plusieurs canonnières achetées en Amérique pour le compte de la Cour de Pékin, sont arrivées au Pè-tchi-li; elles devaient prochainement partir pour le Yang-tse-Kiang, afin d'attaquer les forces maritimes des insurgés.

Les nouvelles du siège de Charleston en date du 23 janvier se bornent à constater la continuation du statu quo et la disparition définitive du barrage sous-marin créé par les Confédérés entre les forts Sumter et Moultrie. Le passage est désormais libre de tout obstacle.

Une dépêche de Port-Hudson du 12 janvier, annonce qu'un corps de 2.000 soldats du Sud se trouvait campé à quinze milles environ à l'est de cette place. Ses avant-postes s'étendaient jusqu'aux lignes fédérales. Plusieurs brigades, placées sous le commandement du général Adams, étaient échelonnées entre Woodville, Clinton et Jackson; d'autres corps se concentraient dans les environs immédiats de Baton-Rouge. Le général Cook, commandant de cette place, envoyait des troupes contre eux, et le général Ullman se disposait de son côté à les attaquer. Ils s'attendaient l'un et l'autre à rencontrer une vive résistance; cependant ils avaient déjà fait quelques prisonniers.

Les armées des deux parties belligères sont toujours inactives.

Le bruit court que les confédérés ont abandonné Dutton (Georgie).

Le général Morgan, à la tête d'un fort parti de cavalerie confédérée, menace Raid (Kentucky).

**CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.**

Une récente circulaire ministérielle rappelle aux jeunes soldats de la deuxième portion du contingent qu'il est inutile pour eux de demander aucune permission de mariage pendant la durée du temps qu'ils doivent au service militaire, ces demandes devant être considérées comme non avenues et rigoureusement refusées.

Le Conseil d'Etat, dit la Patrie, est en ce moment saisi de l'examen d'un projet de loi tendant à décider que les rues qui forment le prolongement des chemins vicinaux dans la traversée des communes, et qui sont reconnues dans les mêmes formes, font partie intégrante de ces chemins.

Cette disposition, en plaçant les rues dont il s'agit sous l'empire de la loi du 21 mai 1836, permettra de faire cesser le contraste déplorable qu'offrent dans tant de localités le bon entretien des chemins vicinaux et l'état de détérioration des voies qui les prolongent.

Au nombre des récentes propositions faites pour aider l'action de la Banque de France se trouve celle de créer des billets de banque portant intérêt.

Les auteurs de cette proposition ont un excellent moyen d'empêcher jusqu'au fond des campagnes la thésaurisation de l'or et de faire entrer dans la circulation toutes les valeurs monétaires métalliques.

Un récent arrêt de la Cour impériale de Paris est de nature à intéresser les nombreuses industries qui se servent de charbons et cokes.

De cet arrêt il résulte que les Compagnies de chemins de fer ont droit, pour le transport des charbons et cokes, à un déchet ou fraicement de route qui peut, suivant les circonstances, être porté à 2 pour cent, mais il y a lieu de détacher le prix du transport de la proportion correspondante au déchet admis.

Le conseil de préfecture de la Seine a résolu, dans sa dernière séance, une question d'impôt qui ne manque pas d'intérêt.

Plusieurs avocats, deux notaires et l'avoué de la ville de Paris réclamaient l'exonération de l'impôt des voitures, par la raison qu'ils emploient ces voitures pour l'exercice de leur profession.

Le conseil a admis ces réclamations pour ceux des appelants qui n'avaient qu'une voiture et un ou deux chevaux, mais il a maintenu la taxe pour les voitures et les chevaux supplémentaires.

On sait que les cautionnements des caisses d'épargne sont actuellement versés en numéraire à la caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil d'Etat vient d'être saisi d'un projet de décret d'après lequel les préfets pourraient, sur la demande des directeurs de ces établissements, autoriser la conversion en rentes sur l'Etat des cautionnements dont il s'agit.

Il vient de se fonder à Marseille une boulangerie économique, au capital de 50.000 francs, divisée en 4.000 actions de 50 fr. chacune. Le pain sera vendu 2 cent. au-dessous de la taxe officielle, et le débit probable sera de 3 à 4.000 kilogrammes par jour.

Voilà un premier fruit de la liberté de la boulangerie, ce ne sera pas assurément le seul.

Nous recevons trop tard pour le publier aujourd'hui le compte rendu de la séance du Conseil municipal.

Le projet d'agrandissement de la Place a été soumis hier soir au Conseil et adopté à l'unanimité.

On a émis le vœu de mettre ce projet à exécution dans un délai très rapproché.

On nous adresse la lettre suivante : Monsieur le rédacteur,

Après avoir conquis un rang honorable par la fabrication de ses tissus et par le développement considérable de son commerce, Roubaix voudrait, comme ses rivaux en Industrie, Rouen, Lyon, Bordeaux, Marseille et Lille, sortir de ses langages, élargir ses rues, créer des promenades publiques, élever des monuments, mériter enfin le nom de Ville.

C'est ainsi, que tout récemment vous avez, Monsieur, entretenu vos lecteurs d'une question intéressante à tous égards : la continuation des Courses à Roubaix.

De la solution qui interviendra, nous grandirons comme roubaixiens, ou nous serons satellites de Lille notre voisine.

Une nouvelle question, minime en apparence, car c'est presque une affaire de famille, préoccupe en ce moment l'opinion; vous avez déjà reconnu, monsieur, qu'il s'agit de la fondation d'un nouveau Cercle du Commerce.

Une réunion a eu lieu le 5 dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville. On y comptait plus de deux cents personnes ayant donné leur adhésion à ladite création et qui venaient entendre diverses propositions et communications à ce sujet.

La plupart des adhérents se retirèrent sans rien conclure, pour des raisons que je me propose de vous soumettre dans ma prochaine lettre.

Je serais heureux d'ouvrir une discussion où les opinions différentes se feraient entendre de manière à amener une entente complète et, par suite, l'ouverture d'un Cercle digne de recevoir les étrangers obligés de chercher à Lille des distractions qu'ils ne trouvent nulle part ici, à moins d'être reçus dans l'intimité des familles.

Veillez recevoir, etc. Roubaix, 11 février 1864. UN DE VOS ABONNÉS.

On prétend que le Carnaval tend à disparaître; cela ne peut s'appliquer à Roubaix où le nombre des masques augmente chaque année.

Une foule compacte n'a cessé de circuler dans les principales rues pendant l'après-midi du mardi-gras. Mais si les masques ont été nombreux leurs costumes n'auraient pas été si variés.

Les mauvais plaisants, très hardis sous le masque, se permettent parfois des intrigues fort déplacées et qui peuvent avoir de graves conséquences. Il y a là un abus contre lequel on ne saurait trop s'élever.

On nous cite un fait dont nous pouvons affirmer la véracité, il peut servir d'exemple et de leçon aux mauvais plaisants.

Quelques masques venaient de faire irruption dans un Café; l'un d'eux (c'était un pierrot) avisa un homme d'un certain âge qui lisait tranquillement un journal, vint l'interpeller.

Le monsieur, se prêtant à la folie du jour, répondit quelques mots et voulut bien écouter avec patience les sottises assez stupides du pierrot. Tant que celui-ci resta dans les banalités tout alla bien. Mais, enhardi par la douceur et la patience de sa victime, le pierrot voulut aller plus loin, il insulta gravement un membre de la famille, du monsieur, une femme respectable. Cela se passait près de la porte du Café. Le monsieur se leva subitement et avant que le masque ait eu le temps

de se reconnaître il l'emmena ou plutôt l'emporta dans la rue, où après lui avoir arraché son masque, il lui administra une correction qu'une grande force physique rendit complètement sérieuse. Puis il remit sa carte au pierrot... qui, en se sauvant, oubliant de lui remettre la sienne.

Mais le masque était reconnu. Comment se tirera-t-il de ce pas difficile? Il se souviendra sans doute de la leçon et doit s'estimer heureux d'en être quitte à si bon marché. On dit cependant que la correction a été rude. Tant mieux; c'est un nouvel avis aux farceurs.

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience du 10 février a condamné le nommé Henri-François Vandembroucq, âgé de 20 ans, colporteur à Roubaix à trois mois de prison et 25 fr. d'amende pour abus de confiance.

Vandembroucq est inculpé d'avoir vendu à son bénéfice deux montres qui lui avaient été confiées par le sieur Fillois horloger.

Sans admettre en principe que les chiffres d'importation et d'exportation soient un thermomètre certain de l'état du commerce, nous pensons que c'est toujours un indice qui peut être utile.

Nous communiquons à nos lecteurs quelques documents sur nos rapports avec l'étranger en 1863.

S'il s'agit de quelque erreur dans ces chiffres, elle doit être légère et sans importance, ils sont aussi exacts que possible et portent sur les principales marchandises seulement, comparées à 1862.

IMPORTATIONS.		
1863	1862	
Vaches	469	458
Café	21,529 <sup>h</sup>	42,444 <sup>h</sup>
Coton	45,137 <sup>h</sup>	46,295 <sup>h</sup>
Fils de coton	39,015 <sup>h</sup>	356,877 <sup>h</sup>
Fils de laine	223,383 <sup>h</sup>	173,453 <sup>h</sup>
Laines brutes	2,780,918 <sup>h</sup>	1,214,328 <sup>h</sup>
Machines	1,271,732 <sup>h</sup>	872,719 <sup>h</sup>
Houilles	21,901,060 <sup>h</sup>	18,537,688 <sup>h</sup>

Augmentation.		Diminution.	
Vaches	11		
Café	20,915 <sup>h</sup>		
Coton	1,158		
Fils de coton	297,862		
Fils de laine	49,930 <sup>h</sup>		
Laines brutes	1,569,590		
Machines	399,013		
Houilles	3,363,372		

EXPORTATION.		
1863	1862	
Vins (en futaillies)	4,709 <sup>h</sup>	8,272
(en bouteilles)	3,836	1,272
Fils de laine	36,592 <sup>h</sup>	76,894 <sup>h</sup>
Fils de coton	9,152	4,854
Tissus de coton	5,662	9,223
Tissus de laines	33,151	17,752

Augmentation.		Diminution.	
Vins (en futaillies)	3,563		
(en bouteilles)	2,564 <sup>h</sup>		
Fils de laine	40,302 <sup>h</sup>		
Fils de coton	4,268 <sup>h</sup>		
Tissus de coton	3,561		
Tissus de laine	15,390		

Comme on le voit, il y a, à l'importation, une augmentation sur les fils de laine. Mais à l'exportation il y a, en revanche, une diminution considérable.

L'augmentation sur les machines, toutes venues d'Angleterre, est assez sensible aussi.

Du reste il y a une remarque à faire sur les exportations que l'on pourrait croire toutes à destination réelle de l'Angleterre, c'est souvent un transit, non une exportation pour ce pays.

On a beaucoup parlé de l'exportation générale des fils. On nous assure, et nous répétons ce renseignement sous toute réserve, que l'exportation à Londres, par exemple, est un moyen d'arriver en Italie et en Espagne.

C'est une différence dans le prix du transport. On a déjà établi cette différence. Une tonne expédiée de Lille à Marseille,

allant en Espagne, paie 145 fr. au chemin de fer. Les Anglais, avec leur droit de transit, vont de Dunkerque à Marseille, pour le même poids, au prix de 65 fr. Nos fabricants français, pour aller en Espagne, prennent donc la voie de Londres et passent par Gibraltar.

La même chose arrive pour l'exportation en Piémont. On passe par la Belgique. Ce n'est donc pas la Belgique qui consomme cette marchandise, mais le Piémont. C'est dans ce cas que l'on ne peut pas toujours arguer d'après les chiffres officiels.

Le transit est plus favorable aux Anglais que le tarif des chemins de fer ne l'est à notre commerce. Il y a là évidemment une réforme à apporter, et de là aussi naissent des appréciations erronées.

Pour extrait: J. REBOUX.

**VILLE DE ROUBAIX.**  
COURS PUBLIC DE CHIMIE.  
Lundi 15 février, à 8 heures du soir.  
Des azotates de potasse et de soude. (Fin.)

1<sup>o</sup> Feux d'artifice.  
2<sup>o</sup> Actions particulières du soufre, du charbon et du salpêtre dans la poudre. — Grenage de la poudre. — Qualités que doit posséder une bonne poudre. — Produits de la détonation de la poudre. — Force répulsive de la poudre.

3<sup>o</sup> Du chlorate de potasse: poudre fulminante par le choc. — Briquets oxygénés.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.  
Mercredi 17 février, à 8 heures du soir.  
Lumière dans l'écoulement continu de l'électricité.

Aigrette électrique. — Différence entre les aigrettes positive et négative. — Aigrette dans l'air raréfié et dans différents milieux. — Lumière électrique dans le vide et dans les vapeurs. — Lueur dans le tube barométrique. — Six tableaux étincelants. — Lois des attractions et des répulsions électriques.

COURS DE LA BOURSE.  
Cours de clôture. le 10 le 11 hausse baisse  
3 1/2 ancien. 66.35 66.35  
4 1/2 au compt. 95.20 95.20

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

**Tribunaux.**  
Le Memorial d'Aix annonce que les débats de l'affaire Armand (de Montpellier), s'ouvriront le 28 février devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône. M. le président Rigaud dirigera les débats de cette importante affaire. Et M. le procureur général Merville siégera. La défense sera présentée par M<sup>e</sup> Jules Favre et M<sup>e</sup> Lachaux.

Le tribunal correctionnel de Nantes a rendu son jugement dans l'affaire du Courrier de cette ville. M. Courmaceul, directeur du journal, a été condamné, pour compte-rendu illégal des séances du Sénat à 25 fr. d'amende.

**CORRESPONDANCE.**  
Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances:

Paris, 8 février.  
Il y a eu ce matin conseil des ministres sous la présidence de l'Empereur.

Le Sénat et le Corps législatif reprendront le cours de leurs travaux à la fin de cette semaine. Au palais Bourbon, le rapport sur l'élection Bra sera fait en premier ordre du jour. La Commission du budget sera nommée très probablement la semaine prochaine. Ces délibérations devant durer un mois sinon davantage, le

que nous allons entreprendre.  
— Quoi? un voyage, ô Ciel! un véritable voyage?  
— Et la dernière larme qui brillait dans l'œil de Blenda se secha comme par enchantement.

Sa mère fit signe de tête affirmatif.  
« Mais dis-moi donc, si nous quittons notre endroit, que ferons-nous ailleurs? — ou plutôt où allons-nous d'abord? — Chercher la fortune!  
— O mon Dieu! chère maman, on ne peut pourtant pas se mettre en route à l'aventure?  
— Pourquoi donc pas? Avons-nous ici quelque chose de plus certain? A la vérité, je peux tisser du coton, et toi broder des mouchoirs et des chemisettes; mais crois-tu que cela suffise à notre entretien? Et puis, qui donc te verrait ici?  
Une pudique rougeur fut la seule réponse de Blenda.

(La suite au prochain numéro.)  
Heures de départ des trains de Roubaix pour Lille.  
Matin. — 5.17 — 7.03 — 8.58 — 10.18 — 11.48.  
Soir. — 12.45 — 1.55 — 3.43 — 5.10 — 7.27 — 8.23 — 9.33 — 10.40.  
Départs de Lille pour Roubaix.  
Matin. — 5.30 — 7.20 — 8.45 — 9.55 — 11.20.  
Soir. — 12.20 — 2.05 — 3.20 — 5.00 — 6.00 — 8.05 — 9.50 — 11.15.

gré notre indigence — ne faut-il pas que l'homme ait toujours quelque ennemi à combattre ici-bas? — notre bonheur alla croissant, car nous avions Blenda, pour qui nous pouvions bâtir des châteaux en Espagne.

Blenda sourit, et rien de plus beau que ce sourire: c'était l'âme d'un ange flottant sur le bord d'une rose humide de rosée.

En ce moment, le soleil, qui se couchait derrière les collines diapées des fleurs du printemps, rassembla, pour ainsi dire, tous ses rayons d'or pour les répandre par la fenêtre ouverte sur la jeune fille, appuyée sur le dos d'une chaise. Ses cheveux blonds se revêtirent d'une teinte éblouissante, et une brillante auréole se joua sur son front d'une admirable blancheur. Mais l'éclat du soleil la contraignit de fermer les yeux; le voile protecteur de sa délicate paupière s'abaissa sur ces fidèles miroirs de son âme; ses cils bruns, où brillait encore une larme, se dessinèrent sur sa joue veloutée, et sa mère contempla avec une sorte d'idolâtrie cette belle et innocente enfant — car Blenda était à peine au sortir de l'enfance.

« Que regardes-tu ainsi, chère maman? — Oh! rien;... mais nous verrons, nous verrons si ma petite Blenda ne roulera pas quelque jour en riche équipage armé; depuis ta naissance, je t'y ai vue en rêve bien des fois.

— Sans aucun doute, s'écria Blenda en riant de bon cœur, quelque haut et puissant seigneur va venir me chercher dans ce petit coin!

— Je n'ai point prétendu cela; mais pourquoi resteries-tous ici, ou nous n'avons plus pour toute jouissance que nos souvenirs? — Et rien ne nous em-

pêche de les emporter avec nous.  
— Et où irions-nous donc? dit Blenda stupéfaite. Ah! ah! ce rayon de soleil que tu m'as promis, vais-je enfin le voir?  
— Oui, mon enfant; il est dans cette lettre.

Ce disant, M<sup>me</sup> Emérence tira son trésor de sa poche, et Blenda le considéra d'un œil curieux et le cœur palpitant.

Emotion bien naturelle, d'ailleurs: peut-être cette lettre renfermait-elle tout son avenir, et Blenda était assez riche en espérances pour compter sur un destin marqué par de nombreux événements.

**CHAPITRE II.**  
« Pour que tu comprennes cette lettre, ma fille, quelques mots d'explication seront nécessaires. Ecoute!  
— Ah! mère, je suis tout oreilles.  
— A ta naissance, ma chère enfant, nous fûmes, ton père et moi, dans un embarras extrême. car nous croyions tous deux à l'influence du nom que nous choisirions pour toi. Je désirais de tout mon cœur te nommer Concordia, comme feu ma grand-mère, qui avait vu le monde et qui fut toujours heureuse et une grande dame; mais cette fois — ce fut, sur mon âme, la première et la dernière pendant notre mariage — Swen Goran eut l'idée fixe de faire sa volonté, il fallut absolument l'appeler Blenda.

— Ce nom n'est-il pas heureux, chère maman?  
— Oh! si; mais, soit dit entre nous, ce fut un petit mouvement d'orgueil de feu mon mari — Dieu ait son âme! — Tu sais déjà que sa mère n'était pas une demoiselle, mais la fille d'un paysan de Warend, il faisait quelquefois parade des illustres

ancêtres de cette villageoise, et il les trouvait dignes de rivaliser avec n'importe quelle noblesse. La première ancêtre de ta grand-mère avait fait des choses si remarquables qu'on la traitait d'amazone, d'héroïne, etc. Du reste, je n'ai rien à dire contre elle; c'est seulement dommage que les parents de ta grand-mère n'aient pas laissé de fortune à leurs enfants; car, dans le district de Warend, grâce à cette même Blenda, les droits successifs des filles sont égaux à ceux des garçons (1); mais ton aïeule était pauvre et parfaitement assortie sous ce rapport avec son mari.

— Je ne comprends point ce que tout cela vient faire ici.  
— Attends donc un peu!... Ton bon père te nomma Blenda, même avant ton baptême; ce nom, disait-il, doit porter bonheur autant qu'il est honorable. Je me tus et je renonçai au nom de ma grand-mère, malgré ma ferme conviction qu'il était préférable à tout autre; et quand Swen s'aperçut que je devrais mon dépit, il en fut touché. « Allons, Emérence, me dit-il, partageons le diffé-

(1) La tradition rapporte qu'une héroïne nommée Blenda, du district de Warend, dans le Smaland, défraya un jour par une ruse de guerre, en l'absence de tous les hommes de la contrée, une armée danoise qui y avait fait invasion. L'époque de cet événement est incertaine; mais on le place vers 1151. En mémoire de cette action héroïque, les mariées avaient le droit, dans tout le bailliage de Warend, de se rendre à l'église en ceinturon et précédées de la musique militaire; les filles avaient, en outre, une part égale à celle des fils dans l'héritage de leurs parents, tandis que partout ailleurs, dans les campagnes, elles n'avaient que demi-part; ce n'est qu'en 1844 que l'égalité sous ce rapport fut introduite en Suède.

rend; donnons à notre fille les noms de Blenda Concordia; mais on l'appellera Blenda.  
— Ah! mon bon père!  
— Oui, il avait un cœur d'or; aussi fus-je bientôt apaisée... Mais, s'il avait vécu jusqu'aujourd'hui, il verrait si je n'avais pas raison.

— Que veux-tu dire?  
— Cette lettre, qui peut amener tant de changements, est arrivée hier, jour de sainte Concordia; oui, mon enfant, c'est la vérité, le jour de sainte Concordia; ne trouves-tu pas que cela est significatif?  
Et un éloquent sourire de madame Emérence dénota combien elle était convaincue de l'importance de ce présage.

« Pourquoi donc, si cette lettre est arrivée hier, ne suis-je pas encore instruite de son contenu?  
— Parce que je voulais réserver, pour le moment où tu en aurais le plus grand besoin, la consolation et l'espoir que j'avais à t'offrir. Hier tu pouvais encore — ici la bonne dame ne parla plus qu'avec peine — chanter au piano la romance d'Egbert; aujourd'hui... allons, voilà que tu te remets à pleurer!... du courage! du courage!... Consentirais-tu, si c'est possible, à rentrer en possession de ton piano, à la condition de ne pas payer quelqu'une des petites dettes qu'a laissées ton père?  
— Non, non, mère, jamais! Est-il bien certain que le produit de la vente les couvre toutes?  
— Oui, grâce à Dieu, car elles n'étaient pas considérables. Pourtant il ne nous reste plus rien que ce chétif mobilier et la grande pièce de toile que nous venons de terminer; en les vendant nous nous procurerons l'argent nécessaire pour le voyage